

Dennis Bevington

Député – Territoires du Nord-Ouest



Bulletin communautaire, été 2014

Chers électeurs, chères électrices,

C'est officiel! La circonscription Western Arctic a été rebaptisée et s'appelle désormais Territoires du Nord-Ouest. Après un processus de consultation publique en 2007, j'ai été le premier à proposer ce changement de nom. Il a fallu tout ce temps au gouvernement conservateur pour appuyer unanimement un projet de loi visant à rebaptiser cette circonscription ainsi que d'autres circonscriptions au Canada. Nous sommes maintenant nommés de façon appropriée à la Chambre des communes, comme c'était déjà le cas pour le Nunavut et le Yukon.

Au printemps dernier, le Parlement a été saisi de nombreux projets de loi; la plupart seront étudiés par la Chambre lorsque celle-ci rouvrira le 15 septembre prochain. Il s'agit entre autres du projet de loi S-5, qui vise à créer la réserve de parc national Nááts'ihch'oh, dans la région de Sahtu. Plusieurs autres projets de loi portent sur des questions touchant la justice, notamment le projet de loi C-36, qui établira de nouvelles règles pour les travailleurs du sexe, ainsi que le S-4, la *Loi sur la protection des renseignements personnels numériques*.

Le gouvernement conservateur a également fait mention d'un autre projet de loi dont il sera saisi cet automne, qui consiste en un amendement à la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* pour permettre à notre assemblée territoriale d'accroître la durée de son mandat au-delà de la date fixée au 4 octobre 2015. Cette proposition a fait l'objet d'intenses débats à Yellowknife au sein des membres de notre assemblée territoriale. Si vous souhaitez me faire part de votre opinion à cet égard, veuillez communiquer avec moi par courrier électronique ou par la poste.

Sur une autre note, nous pouvons enfin profiter de l'été boréal tant attendu sous nos latitudes! Cette saison se charge toutefois de nous rappeler sans cesse la fragilité de nos écosystèmes face aux pressions des changements climatiques : une fois de plus, les incendies de forêt, aggravés par la chaleur et la sécheresse, consomment la forêt boréale.

Face à ces dangers qui menacent nos collectivités, les beautés de notre arrière-pays et nos sites sacrés, n'oublions pas à quel point nous sommes redevables à tous ces hommes et à toutes ces femmes qui veillent à la gestion du feu. Qu'ils soient au sol à tirer des boyaux dans les buissons ou dans les nuages à bord de bombardiers à eau et d'hélicoptères, qu'ils gèrent les incendies ou élaborent des stratégies, nous pouvons compter sur eux pour nous protéger des forces de la nature.

L'environnement et le développement d'une économie durable pour le Nord sont deux des aspects sur lesquels je poursuivrai mon travail. À titre de porte-parole de l'opposition pour le Développement du Nord, je sais à quel point il est important pour notre région de bâtir une économie capable d'éviter les pièges que sont les cycles de prospérité et de débâcle dans les domaines de l'extraction minière et pétrolière, et qui pourra en outre faire baisser le coût de la vie pour nos communautés.

En tant que membre du Comité permanent de l'environnement, je suis conscient que bon nombre de nos pratiques doivent viser à protéger et à améliorer notre monde, et pas simplement à l'exploiter.

La combinaison de ces deux thèmes est absolument essentielle. Car c'est en bâtissant des collectivités durables plus solides, dotées d'économies locales actives qui remplaceront l'importation de denrées et d'énergie, que nous pourrions réellement changer les choses.

Si vous avez des solutions pour votre collectivité, n'hésitez pas à m'en faire part, que ce soit par courriel à bevind@parl.gc.ca ou par l'intermédiaire de Facebook.

Sincères salutations,

Dennis



Gail Cyr, le député Dennis Bevington, le maire de Yellowknife, Mark Heyck, et Tony Whitford le 21 juin, lors de la Journée nationale des Autochtones au parc Somba Ke, où les gens étaient invités à un repas de poisson offert par l'Alliance étis North Slave.



Le député Dennis Bevington avec Bea et Reg Campbell, de Fort Smith. Les Campbell ont récemment célébré leur 60^e anniversaire de mariage.

Mettons fin à la violence envers les femmes

Regardez autour de vous et pensez à cette statistique troublante : *plus de la moitié des femmes que vous apercevez seront victime de violence à un moment ou à un autre de leur vie.*

Après des dizaines d'années d'études, de recommandations et de campagnes de sensibilisation, la violence faite aux femmes demeure très répandue. Cette nuit, des milliers de femmes et d'enfants canadiens dormiront dans des refuges pour fuir la violence conjugale. Des centaines d'autres encore ne pourront être pris en charge par manque de place. Il est temps d'agir.

Mais au lieu d'aller de l'avant, Stephen Harper nous ramène en arrière.

Les Conservateurs ont coupé des programmes qui aidaient les femmes. Ils ont platement refusé de financer des groupes qui défendent la cause des femmes. Ils exposent les femmes à des risques accrus en affaiblissant les mesures de contrôle des armes à feu conçues pour éviter que celles-ci tombent entre de mauvaises mains.

Les néo-démocrates de Thomas Mulcair savent que nous pouvons faire mieux. C'est pourquoi la députée Niki Ashton, notre porte-parole en matière de condition féminine, a proposé un plan d'action pan-canadien concret pour combattre la violence envers les femmes.

Parce qu'en travaillant de concert avec les provinces, les territoires et les communautés autochtones, nous *pouvons* faire cesser cette violence.

Contribuez à l'adoption de ce plan.

Voici comment nous pouvons vous aider

Vous éprouvez des problèmes relativement à des prêts étudiants ou à l'assurance-emploi? Vous avez de la difficulté à parrainer un membre de votre famille pour qu'il immigré au Canada? À titre de député de votre circonscription, je suis là pour vous aider, vous et votre famille. Mon bureau de circonscription est ouvert et peut vous aider pour :

- des demandes de citoyenneté et d'immigration;
- le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse;
- des questions concernant les impôts et l'Agence du revenu du Canada;
- des demandes au Programme canadien de prêts aux étudiants;
- des prestations d'assurance-emploi;
- de nombreux autres services du gouvernement fédéral.

N'hésitez pas à téléphoner à notre bureau de circonscription de Yellowknife, au 1 800 661-0802 ou au 867-873-6995.



La 44^e Assemblée nationale des Dénés s'est tenue à Fort Smith du 16 au 20 juin, sous le thème « Honorons les traités : terre des Dénés ».

Les membres de la GRC ont ouvert la marche vers le centre récréatif de Fort Smith, suivis du chef national des Dénés Bill Erasmus, du chef Andrew Wanderingspirit de la Première Nation de Smith's Landing et du chef Freda Martselos, de la Première Nation de Salt River.



Ci-haut : Un ancien, François Paulette, a prononcé le discours d'ouverture lors de la cérémonie commémorative du Traité 8 tenue à Fort Fitzgerald le 17 juin 2014.

Ci-dessous : Le chef Andrew Wanderingspirit de la Première Nation de Smith's Landing accueille les participants à l'endroit où le Traité 8 a été signé en 1899, il y a cent quinze ans.



Ci-haut : Maglore Paulette, Bev Tupper et le membre d'assemblée territoriale Tom Beaulieu à Fort Fitzgerald, lors de la cérémonie commémorative du 17 juin 2014. La collectivité a organisé une fête pour souligner cet événement.



Ci-haut : Berna Martin, de Dettah, et l'interprète de langue chippewyan Bertha Catholique, de Lutsel K'e, lors de l'Assemblée nationale des Dénés, à Fort Smith.



Ci-haut : Une course de canot était organisée sur la rivière Yellowknife dans le cadre de la Journée nationale des Autochtones, le 21 juin.



Le député Dennis Bevington, l'un des nombreux participants à l'événement commandité par la Première nation des Dénés Couteaux-Jaunes.



Au bout, à droite : Brenda Michel, l'une des gagnantes du concours de plumage de canard. Le grand gagnant était Archie Liske, de Dettah, debout à sa droite.

Actions en matière de changements climatiques – c'est maintenant

Les changements climatiques incontrôlés menacent notre mode de vie ici même, au Canada. Pour les générations à venir, nous devons agir maintenant, sans quoi les scientifiques estiment que nos petits-enfants pourraient être confrontés à des dangers bien réels tels qu'insécurité alimentaire, maladies méconnues, inondations côtières et ainsi de suite.

Les gouvernements qui se sont succédé ont néanmoins refusé d'agir. Sous les libéraux, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 25 % par rapport aux niveaux de 1990 – l'un des pires résultats au monde. Quant aux conservateurs, ils sont à ce point coupés de la réalité qu'un de leurs ministres a affirmé : « *Les gens ne sont pas aussi inquiets qu'avant devant le réchauffement climatique.* »

Ce point de vue est loin de représenter l'opinion de la majorité de la population canadienne.

Les néo-démocrates sont convaincus que le Canada peut être l'un des *chefs de file* dans la lutte contre les changements climatiques. C'est pourquoi notre parti a présenté de nouveau la *Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques* de Jack Layton, un plan concret comportant des objectifs fondés sur la recherche en vue de réduire nos émissions.

En 2010, le gouvernement minoritaire du Canada a *adopté* le projet de loi de M. Layton. Malheureusement, le Sénat non élu l'a rejeté. Aujourd'hui, avec le solide leadership de Thomas Mulcair, nous nous battons pour terminer l'œuvre de Jack Layton – cette fois sera la bonne.

À gauche : Bill Enge, président de l'Alliance métis North Slave, accueille les gens au repas de poisson annuel organisé à Yellowknife dans le cadre de la Journée nationale des Autochtones, le 21 juin.



Ci-haut : Bobbi Bouvier divertit la foule rassemblée au parc Somba Ke, à Yellowknife, dans le cadre de la Journée nationale des Autochtones.



Vous avez déjà étudié dans un pensionnat? L'information suivante pourrait vous intéresser. Crédits personnels pour l'éducation, versés aux bénéficiaires du Paiement d'expérience commune

En vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, les bénéficiaires du Paiement d'expérience commune peuvent recevoir jusqu'à 3000 \$ sous forme de crédits personnels.

Ces crédits n'ont aucune valeur monétaire et peuvent être utilisés uniquement par des particuliers ou par des services d'éducation collective. Ils peuvent être échangés uniquement auprès d'entités ou de groupes d'enseignement préapprouvés. Les crédits personnels pourront être utilisés pour des programmes et des services éducatifs, fournis notamment par des universités, des collèges ou des écoles de métiers ou de formation.

Ils peuvent en outre être utilisés pour des programmes culturels dans des entités d'enseignement reconnues telles que les Centres d'amitié, les centres culturels et les écoles des Premières nations.

Les bénéficiaires du Paiement d'expérience commune peuvent utiliser les crédits personnels à des fins personnelles ou encore en transférer une partie ou la totalité à des membres de leur famille comme un conjoint, des enfants, des petits-enfants, des frères ou des sœurs.

Les formulaires personnalisés de reconnaissance ont été envoyés par la poste en janvier 2014. Les personnes admissibles ont jusqu'au 31 octobre 2014 pour le retourner.

Vous avez le droit de ne pas utiliser vos crédits personnels. Si vous choisissez de les refuser, vous n'avez aucune mesure à prendre.

Pour en savoir plus, téléphonez au bureau d'aide pour les crédits personnels, au 1 866 343-1858.

Les nouvelles modifications à la *Loi électorale* changeront votre façon de voter

Les modifications importantes qui ont été apportées à la *Loi électorale du Canada* pourraient influencer la façon dont vous voterez aux prochaines élections fédérales. Les élections territoriales et municipales sont régies respectivement par la *Loi sur les élections et les référendums* et par la *Loi sur les élections des administrations locales*, tandis que les élections de gouvernements autochtones sont régies par des lois propres à ces gouvernements.

Identification de l'électeur :

En vertu de la nouvelle Loi électorale du Canada, vous avez le choix entre trois options de prouver votre identité pour être autorisé à voter à des élections fédérales.

Option 1 Présenter une pièce d'identité originale avec votre photo, votre nom et votre adresse. Elle doit être délivrée par un organisme gouvernemental. Voici des exemples de pièces d'identité acceptables : permis de conduire, carte santé (avec votre photo et votre adresse) ou carte d'identité générale émise par les T.N.-O.

Option 2 Présenter deux pièces d'identité originales autorisées. Les deux doivent porter votre nom et l'une d'elles votre adresse. Voici des exemples de pièces d'identité acceptables : passeport canadien, certificat du statut d'Indien (carte de statut), carte d'identité d'étudiant ou certificat de naissance. Voici des exemples de documents originaux acceptables avec nom et adresse : facture d'un service public (téléphone, télévision, commission des services publics, électricité, gaz ou eau), état de compte bancaire ou relevé de carte de crédit, attestation de résidence délivrée par l'autorité responsable d'une bande des Premières nations ou document de propriété ou d'assurance d'un véhicule.

Option 3 Prêter serment et demander à un électeur qui vous connaît de répondre de vous (vous devrez tous les deux faire une déclaration sous serment). Cet électeur doit avoir des pièces d'identité autorisées et son nom doit figurer sur la liste électorale de la même section de vote que vous. Il ne peut répondre que d'une seule personne, laquelle ne peut répondre d'un autre électeur.

Votre carte d'information de l'électeur ne peut plus être utilisée à des fins d'identification.

Façons de voter

Voter le jour de l'élection : vous pourrez obtenir la date de l'élection ainsi que les heures d'ouverture et l'adresse de votre lieu de scrutin en consultant le site Web d'Élections Canada ou votre carte d'information de l'électeur, ou en téléphonant à Élections Canada au 1 800 463-6868.

Voter à votre bureau de vote par anticipation : Les bureaux de vote par anticipation sont ouverts de midi à 20 h (heure locale) les 10^e, 9^e et 7^e jours précédant le jour de l'élection (soit un vendredi, un samedi et un lundi).



Ci-haut : Marlene Grooms et Terry Villeneuve lors de l'Assemblée des Dénés, à Fort Smith.



À droite : Le député Dennis Bevington avec une jeune fille lors de la fête du Canada, à Fort Smith.



À gauche : Eileen Beaver enseigne la langue chippewyan à l'école secondaire PWK, à Fort Smith.

Vous pourrez obtenir les dates du vote par anticipation et l'adresse de votre lieu de vote par anticipation en consultant le site Web d'Élections Canada ou votre carte d'information de l'électeur ou en téléphonant à Élections Canada au 1 800 463-6868.

Pour voter par anticipation :

Vous devez être inscrit pour voter; si vous ne l'êtes pas, vous pouvez vous inscrire en ligne, ou le faire à votre lieu de vote par anticipation, juste avant de voter.

Vous devez prouver votre identité et votre adresse de résidence.

Voter à votre bureau local d'Élections Canada : Vous pouvez voter à votre bureau local d'Élections Canada pendant la majeure partie de la période électorale. Après le déclenchement d'une élection, Élections Canada ouvre un bureau local dans chaque circonscription du Canada. Pour voter à votre bureau local, vous devez remplir une *Demande d'inscription et de bulletin de vote spécial*. Un préposé peut vous aider à remplir ce formulaire si vous le désirez. Vous devez aussi prouver votre identité et votre adresse de résidence. Une fois votre demande de vote par bulletin spécial acceptée, un préposé vous remettra une trousse de vote par bulletin spécial. Vous pourrez alors voter sur place ou, si vous le préférez, revenir plus tard à votre bureau local pour déposer votre bulletin de vote. Après le déclenchement d'une élection, vous pourrez obtenir l'adresse et les heures d'ouverture de votre bureau local d'Élections Canada en consultant le site Web d'Élections Canada ou votre carte d'information de l'électeur, ou en téléphonant à Élections Canada au 1 800 463-6868.

Voter par la poste : Si vous habitez au Canada, vous devez attendre le *déclenchement* d'une élection pour remplir une demande de vote par la poste. Après le déclenchement d'une élection :

Remplissez une *Demande d'inscription et de bulletin de vote spécial* : vous pourrez obtenir ce formulaire sur le site Web d'Élections Canada, auprès de tous les bureaux locaux d'Élections Canada ou en téléphonant à Élections Canada au 1 800 463-6868.

Soumettez votre formulaire dûment rempli et votre preuve d'identité et de résidence à Élections Canada soit par télécopieur, par courriel ou en personne à n'importe quel bureau local d'Élections Canada.

Une fois votre demande acceptée, vous recevrez une trousse de vote par bulletin spécial par courrier ordinaire (si vous présentez votre demande en personne, nous vous la remettrons sur place); vous y trouverez des instructions sur la façon de remplir votre bulletin de vote et de le retourner par la poste.